



Fédération nationale
pour l'inclusion
des personnes
en situation
de handicap sensoriel
et DYS en France
Reconnue d'utilité publique

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Paris, le 04 novembre 2022

Objet : Secteur du médico-social, acteur majeur de la cohésion sociale, mis à mal par les iniquités sociales, les dépenses d'énergie et l'inflation - Pour un PLFSS à la hauteur des enjeux

Monsieur le Président de la République,

La FISAf, fédération nationale pour l'inclusion des personnes en situation de handicap visuel, auditif et dys, rassemble des établissements et services médico-sociaux sur l'ensemble du territoire national dont les professionnels, au quotidien, s'engagent et se mobilisent pour accueillir et accompagner plus de 30 000 jeunes et adultes en situation de handicap, contribuant ainsi à renforcer leur autonomie et à garantir le respect de leurs droits fondamentaux.

Ces professionnels sont en 1ère ligne pour rendre la société plus inclusive.

Or, notre secteur traverse une crise profonde qui affecte les organisations, les professionnels et, par voie de conséquence, les personnes en situation de vulnérabilité accueillies au quotidien par ces mêmes professionnels. La situation est aujourd'hui si tendue que la continuité des accompagnements et la qualité de services rendus sont mises en péril.

L'une des causes de cette crise réside dans une injustice sociale, déjà mentionnée dans notre courrier du 23 mars dernier, dans lequel nous dénoncions le « saucissonnage » des mesures de revalorisation décidées jusqu'à présent.

En effet, certains professionnels, administratifs et techniques, n'ont toujours pas fait l'objet d'une revalorisation de leurs rémunérations mensuelles à hauteur de 183 € nets alors même qu'il s'agit, le plus souvent, de professionnels dont les salaires sont bas, parfois en-dessous du SMIC dans les conventions collectives. Cette injustice est d'autant plus inacceptable que ce sont eux qui, au moment de la crise sanitaire, étaient présents et impliqués dans le respect des protocoles et la protection de tous.

Adresse administrative : 154 boulevard du Président Wilson - 33000 Bordeaux
Tél.: 05 57 77 48 30 - www.fisaf.asso.fr - Courriel : contact@fisaf.asso.fr

Siège social : FISAf/chez epss - 92 rue Notre-Dame des Champs - 75006 Paris

Siret : 784 573 651 00063 - APE 8559B - Numéro d'agrément formation : 11 75 04 25 875

Ces « oubliés » représentent, en moyenne, 25 % des effectifs des structures. Ils occupent des postes essentiels au bon fonctionnement des services et à la qualité des accompagnements ; celle-ci étant garantie dans notre secteur par la pluridisciplinarité et la complémentarité des compétences professionnelles.

Ainsi, la FISAF demande que la revalorisation de 183 € mensuels soit étendue à l'ensemble des métiers qui contribuent au quotidien, directement et indirectement, à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Nous souhaitons que dans le cadre du PLFSS pour 2023 et de l'usage du 49.3, le gouvernement introduise le financement de cette mesure mais aussi de ses effets mécaniques sur les budgets des établissements, notamment, les exonérations dites « Fillon ».

Enfin, il est nécessaire, également dans le PLFSS, que les modalités de mise en place du bouclier tarifaire pour les dépenses d'énergie des établissements relevant du code de l'action sociale et des familles rendent soutenables pour les budgets de ces établissements les augmentations de dépenses d'énergie qui, suivant les cas, varient dans des fourchettes allant de +200% à +700%, remettant ainsi en cause les modèles économiques de nos associations et obligeant à la re-négociation des CPOM avec les autorités de tarification.

A travers ces revendications de revalorisation des « oubliés » du Ségur et de bouclier énergétique il s'agit de garantir la survie d'établissements d'intérêt général et le maintien de leurs capacités à assurer leurs missions d'accompagnement des plus fragiles.

Enfin, dans un contexte où certaines de nos missions ne sont plus assurées faute de personnels suffisants, il est évident que le mouvement de transformation de l'offre pour la construction des parcours, l'effectivité des droits, la bonne prise en compte de la demande et une société plus inclusive est, aujourd'hui, ralenti.

Au-delà de la question de justice sociale qui reste essentielle, c'est la question sociétale et politique de la place des plus fragiles dans la société française qui est posée par les événements que nous traversons.



Fédération nationale
pour l'inclusion
des personnes
en situation
de handicap sensoriel
et DYS en France
Reconnue d'utilité publique

La réponse de l'Etat doit être à la hauteur de ces enjeux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

Philippe CALMETTE

Président de la FISAF

Copie : Madame Elisabeth BORNE, Première Ministre.

Adresse administrative : 154 boulevard du Président Wilson - 33000 Bordeaux
Tél.: 05 57 77 48 30 - www.fisaf.asso.fr - Courriel : contact@fisaf.asso.fr

Siège social : FISAF/chez epss - 92 rue Notre-Dame des Champs - 75006 Paris

Siret : 784 573 651 00063 - APE 8559B - Numéro d'agrément formation : 11 75 04 25 875